



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

JEUDI 16 JANVIER 2025 (VISIO CONFÉRENCE 9h-12h)

Présents : Anne-Marie ALAIS, Christian ASTIER, Jean-Pierre BONIN, Marie-France CONTANT, Martine DELDEM, Carmen ESCLOPÉ, Philippe GALLIER, Catherine HAENSLER, Guy HUBERT, Camille HYBOIS, Eddy KHALDI, Michèle LIBOT, Jean MILLAIRE, Jean MOREAU, Philippe PÉLISSIER, Françoise RISS. Édith SEMERDJAN, Nicole TAVARÈS, Christian VANDENDRIESSCHE, Christian VIGNAUD.

Excusés : Philippe FOLTIER, Roger GOULOIS, Christine LAGRANGE, Pierre MIMRAN, Bernard RACANIÈRE, Mireille SABATTIER.

20 présents

1/ Adoption du Relevé de décisions du 11 décembre 2024 : Adopté à l'unanimité

2/ Ordre du jour du 16 janvier 2025 : Adopté à l'unanimité

3/ Questions diverses :

- concerne l'attestation de renouvellement
- Mayotte : nous n'avons pas de contact avec les adhérents. L'Union n'est pas encore constituée.

4/ Activités :

- 12/12 : réunion du CNAL : Les DDEN ne sont pas invités. Une action est décidée sans notre accord. Un courrier est adressé aux 4 responsables des organisations.
- 13/12 : réunion du CLN
- 14/12 : conférence sur la laïcité au GODF organisée par la GLFF
- 10/01 : audition de la Présidente de l'Union de l'Aube par le Bureau fédéral. Aucune cotisation versée avant fin novembre : 47 reçues fin novembre et 19 reçues la veille de la réunion du CF. Plaintes des adhérents.

5/ Jugement « Délégué Laïque » : Tribunal correctionnel de Paris.

Nous avons gagné le procès contre le « Délégué laïque », mais nous n'avons pas encore reçu le courrier de confirmation du greffe. On le publiera dès réception dans « Le Délégué ». Condamnation au pénal pour diffamation de Jean Sébastien Pierre et Christian Eyschen.

6/Laïcité :

Une lettre du Conseil fédéral sera adressée au CNAL concernant son fonctionnement et rappelant qu'il ne peut prendre de décisions qu'à l'unanimité de ses 5 organisations.

Une opération a été lancée sur le concept de liberté d'enseignement ou l'on confond la liberté d'enseigner et le droit à l'éducation.

Le texte qui sera adressé rappelle nos positions. C'est un texte pédagogique pour nos Unions, un texte de référence. Il n'y a aucune corrélation entre la liberté d'enseignement et le financement public.

Pour nous : l'école publique doit être financée par des fonds publics ; l'école privée par des fonds privés.

Vote pour l'envoi d'un courrier aux quatre autres composantes du CNAL

Vote favorable à l'unanimité

Écoles de l'Aveyron avec signes religieux et

Cercle Ferdinand BUISSON qui a acheté la concession, mais rencontre des obstacles
Ferdinand BUISSON a été l'inspirateur des lois laïques de Jules Ferry

Un soutien est souhaité

Vote favorable à l'unanimité pour les 2 demandes de soutien

7/ Collectif Laïque National.

Le colloque est arrêté. Il aura lieu le 24 février 2025 au Sénat, salle Clemenceau.

Chaque Union peut participer, les frais seront à sa charge.

Prix du repas au Sénat : 50€ ou extérieur

Inscriptions à partir du 27 janvier 2025

Le collectif existe depuis 14 ans ; il est composé de 50 organisations dont 5 qui pilotent.

Rappel :

9h30 - 12h30 • **LES ACQUIS DE LA SÉPARATION**

Accueil : Pierre OUZOULIAS, Vice-Président du Sénat

Présentation de l'initiative et des organisateurs : Philippe ROBLIN, 1er Grand Maître Adjoint du Grand Orient de France

10h00 - 11h30 : Table ronde Animation : Fabrice DROUELLE (journaliste à France Inter)

Jean-Paul SCOT, Charles COUTEL et Marie-Françoise BECHTEL

Frédérique de La MORENA, Henri PEÑA-RUIZ et Catherine KINZLER

Débat avec la salle (11h30 - 12h20)

Thierry MESNY : La Liberté de conscience

14h30 - 17h30

12h30 - 14h30 : Repas au restaurant du Sénat ou à l'extérieur

14h30 • **LA LAÏCITÉ TOUJOURS EN CHANTIER**

Animation : Rachel BINHAS (journaliste à Marianne)

Présentation de quelques chantiers : Gilbert ABERGEL, président du CLR

Quelques chantiers

- Fin de vie : Olivier FALORNI (Député de Charente-Maritime)

- Éducation recours au Conseil d'État sur la mixité scolaire et le dualisme scolaire : Eddy KHALDI

- Le Collectif laïque national son rapport annuel : Charles ARAMBOUROU

- Les régimes dérogatoires : Michel SEELIG Débat avec la salle (16h00 - 17h00)

Conclusion : Nicolas PENIN, Grand Maître du GODF

Le colloque sera publié dans la collection « **Débats laïques** » chez **L'Harmattan**.

8/ Renouveau quadriennal :

Il est demandé une contribution des Unions pour la Lettre, selon les expériences réussies de chacune, en vue d'aider les autres.

Le Président a adressé une lettre de félicitations à notre nouvelle ministre Élisabeth BORNE, avec une demande d'audience.

9/Enquêtes :

La « **Pause méridienne** » a été diffusée à un peu plus de 2000 exemplaires.

Il est important de la diffuser auprès des collectivités et de la distribuer dans les CDEN

Il n'y aura pas de retraitage.

« **École inclusive** » : à ce jour, plus de 1000 réponses. Dans l'ensemble, elle est bien accueillie par les enseignants. Il y aura une page dans la Lettre.

Dans la synthèse on supprimera les adresses mails des écoles, pour anonymiser.

Le 8 février, AG du Val de Marne avec Sébastien MOUNIER, Chef du Bureau de l'École inclusive, à la DGESCO.

10/ Prochain Congrès en visioconférence : jeudi 19 juin toute la journée

2 séquences de 2 à 3h, matin et après-midi.

- Votes statutaires
- Élections du tiers sortant
- Rapports
- Débats
- Discours de conclusion

11/ Aube :

Le 10 janvier, la Présidente de l'Aube a été auditionnée par le Bureau fédéral, à la suite de questions de certains membres.

Il a aussi été constaté une absence totale de cotisations jusqu'à fin novembre 2024.

Une rencontre aura lieu avec la Fédération le 22 janvier à Troyes.

Vote favorable à l'unanimité des présents

12/ Trésorerie :

Cette année 23 000€ ont été retirés des fonds pour alimenter le compte courant

Le plus gros poste : 60 000€ pour « Le Délégué » comprenant son routage.

En 2025, il faudra retirer 40 000€ du portefeuille pour les transférer sur le compte courant.

Nous n'avons pas de subvention. Nous avons redemandé une subvention au Ministère.

Pour 2024, nous avons reçu 95,20% des cotisations. Il manque 411 adhésions.

Il faudra réfléchir à l'envoi numérique pour « Le Délégué » et chercher des solutions financières.

Les frais de fonctionnement :

40% : publication du Délégué

30% : Congrès, il n'y en aura qu'un/deux en présentiel)

20% : frais de personnel (Secrétaire administrative et femme de ménage)

10% : entretien du Siège (frais de copropriété)

Les frais de déplacement restent mineurs

Prochain Conseil fédéral : 19 février 2025

Fin de la réunion 11h50

Édith SEMERDJIAN

Eddy KHALDI